



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

| Délibérations | CONSEILLERS | | | |
|--|-------------|----------|---------|---------|
| | Présents | Pouvoirs | Absents | Votants |
| Pour la délibération n°26-01 | 27 | 03 | 05 | 30 |
| Pour la délibération n°26-02 | 27 | 02 | 05 | 29 |
| Pour la délibération n°26-03 à 26-024 inclus | 29 | 03 | 04 | 32 |

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, MM. GERMAIN PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUHEL, WUILQUE, Mmes LETOURNEUR, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (à partir du point n°2), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir du point n°2) BALSAN (à partir du point n°3), Mme LESAULNIER, MM THOMAS, VALLÉE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Nolwenn LÉOSTIC ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-04 Convention entre la ville de louviers et l'inspection académique de Normandie pour la mise en oeuvre du dispositif « petits dejeuners » dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture

Le :

Par affichage, le

12 FEV. 2023

12 FEV. 2023

Fait à Louviers, le

12 FEV. 2023

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260209-26-04-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET
L'INSPECTION ACADEMIQUE DE ROUEN POUR LA
MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « PETITS
DÉJEUNERS » DANS LES ÉCOLES DU
RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

RAPPORT

Madame Marie-Dominique PERCHET rappelle que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage. Il importe donc de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves, et pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Ce dispositif répond à un double objectif :

- Participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- Accompagner cette distribution d'un volet éducatif afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.

La présente convention est conclue entre l'inspection académique de Rouen et la ville de Louviers du 5 janvier au 3 juillet 2026 et a pour but de contractualiser l'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » sur les écoles des territoires du réseau d'éducation prioritaires.

Dans le cadre de ce dispositif, des petits déjeuners seront servis par l'équipe enseignante aux élèves des classes de CP des écoles Jacques Prévert et Acacias, tous les matins de 8h20 à 8h40.

Afin de mener à bien la mise en œuvre de cette expérimentation, la présente convention définit les missions des services de l'Etat et de la Ville de Louviers. La participation de l'Etat est calculée sur un forfait d'1,30€/élève.

Les dépenses sont prévues au budget 2026.

Il n'y a aucun reste à charge pour la famille.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à percevoir les subventions afférentes

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

